

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 24 juillet 2024

Portant délégation de signature à **Mme Céline AUPETIT**, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à **M Mehdi HAMMOUCHE**, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

N° 25482

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-4 et L.521-10.

Mé la délibération n°12 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui emporte délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et à ses responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

**CONSIDÉRANT** que Mme Céline AUPETIT assure les fonctions de Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique.

**CONSIDÉRANT** que M Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du Chapitre 1, Section 1, du Code général des collectivités territoriales, à Mme Céline AUPETIT, Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :

- Décisions matérielles et décisions final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'attractivité
- Attributions de service fait, décisions de bonne exécution des prestations, certificats de bonne exécution de travail d'un prestataire relevant de la Direction de l'attractivité
- Bureaux de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'attractivité
- États réglementaires des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'attractivité
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'attractivité concernant des engagements économiques notamment les plans annuels à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalent.

**ARTICLE 2** - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Céline AUPETIT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M Mehdi HAMMOUCHE.


**ARTICLE 3** - Le présent arrêté prend effet à compter du 21 août 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

**ARTICLE 4** - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline AUPETIT, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 26 Juillet 2024

 ARR\_25482\_AUPETIT.pdf  
(.pdf, 156,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER

